



COMMENTAIRES DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES AGRÉGÉ DE L'EXERCICE 2008/2009

Le compte d'emploi des ressources agrégé 2008/2009 présente l'ensemble de l'activité des Restaurants du Cœur. Il regroupe les comptes de l'association nationale et des 116 associations départementales ou locales qui ont reçu l'agrément de l'association nationale.

Les rubriques qui y figurent sont conformes aux règlements en vigueur et aux recommandations du Comité de la Charte.

Ce compte a été certifié par nos Commissaires aux Comptes, le Cabinet Pierre-Henri SCACCHI et Associés et le Cabinet Mazars.

LES RESSOURCES

• PRODUIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Dons : dons spontanés, retours du mailing de sollicitation de nos donateurs, résultat d'opérations de partenariat du type « Chèque du don » (avec Chèque Déjeuner) ou « Chèque du Cœur » (avec Sodexo CCS), retours de la distribution du « Tout en un » dans les journaux ou dans les boîtes aux lettres (mailing d'appel aux dons non-adressé, avec enveloppe réponse). Les Restaurants du Cœur ne procèdent qu'à un seul appel aux dons par an et ne font jamais de quête sur la voie publique.

Legs : l'association nationale, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs, c'est-à-dire des biens mobiliers ou immobiliers donnés par testament, ainsi que le produit d'assurance vie.

• MANIFESTATIONS

Produits de manifestations organisées au profit des Restaurants du Cœur, après obtention de notre accord. Chaque association, nationale comme locale, est autorisée par l'instruction ministérielle du 15 septembre 1998 à accepter 6 manifestations de ce type par exercice sans « entrer en concurrence avec le secteur marchand ».

• PRODUITS DE LA TOURNÉE DES ENFOIRÉS, DES DISQUES ET DES ACTIVITÉS ANNEXES [\(cf. Zoom sur la Tournée des Enfoirés, les disques et activités annexes\)](#).

• MÉCÉNAT D'ENTREPRISES ET AUTRES CONCOURS

Mécénat : produits d'opérations de mécénat autorisées par la loi n°2003-1311 du 30 septembre 2003, entrant dans le champ d'application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Nos principaux mécènes en 2008/2009 ont été : Boeing, Caisse des Dépôts et Consignation, Carrefour, Chèque Déjeuner, Daucy, Danone, EDF, Free, L'Oréal, MACIF, Procter et Gamble, Sodexo, Sodexo CCS, Totalgaz... Les mécènes cités concernent uniquement ceux dont l'aide, numéraire, entre en comptabilité. D'autres mécènes aident par ailleurs l'Association en effectuant des dons en nature ou en compétences.

Autres concours : abandon de droits que font les artistes aux profits des Restaurants du Cœur. Pour entrer sous cette rubrique, cet abandon doit être réalisé devant notaire.

- **SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS**

Union Européenne : valeur en euros des marchandises données par l'Union Européenne aux Restaurants du Cœur afin d'être distribuées gratuitement aux personnes en difficulté à laquelle s'ajoute la valeur en euros des marchandises données par l'Etat français au titre du Plan National d'Aide Alimentaire en complément de l'aide européenne.

Autres organismes : total des subventions versées par le Ministère des Affaires Sociales, par le CNASEA (remboursements des contrats aidés, etc.), par les régions, les départements, les municipalités, l'ANCV, le FSL et le Sénat.

- **AUTRES PRODUITS**

Produits financiers : produits de placements non spéculatifs et avec garantie de capital et utilisés pour gérer la trésorerie de l'association (fonds de réserves, achats de denrées alimentaires avant les résultats de la prospection...).

Autres : produits de la vente de la production des Ateliers d'insertion, des remboursements de loyers de personnes en difficulté, logées par les Restaurants du Cœur.

- **PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Reprise de provisions, régularisations sur des opérations des exercices antérieurs. Comme l'impose le plan comptable, elles ne sont pas affectables à la gestion courante.

- **INSUFFISANCE DE L'EXERCICE**

Déficit de l'exercice, compensé, quand il se produit, par un prélèvement sur les fonds de prévoyance provenant d'excédents d'exercices antérieurs. Ces fonds représentent aujourd'hui neuf mois d'activité environ.

LES EMPLOIS

Comme les années précédentes, les montants des actions relatives aux missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles engagées pour la réalisation de ces actions y compris les dépenses de fonctionnement affectables à ces activités.

● CHARGES OPÉRATIONNELLES LIÉES AUX MISSIONS SOCIALES

Distribution alimentaire et Relais :

Dépenses directement liées à la distribution alimentaire (à savoir achats de marchandises, transport, stockage, manutention, location et aménagement des locaux de distribution...), à l'amélioration des équilibres nutritionnels et aux Relais du Cœur.

Culture, Loisirs et départs en vacances :

> Opération « Rendez-vous au Cinéma » qui permet aux personnes accueillies d'avoir accès gratuitement à des séances cinéma dans 161 villes de France (séances privées animées par des comédiens dans les grandes villes ou séances publiques en milieu rural).

> « Départs en vacances » pour les personnes démunies (2465 personnes dont 580 familles, 186 personnes seules, 198 jeunes de 13 à 18 ans, et 116 enfants en 2008).

> « Espaces de discussion autour du Livre » , 50 ateliers pour permettre aux personnes accueillies (essentiellement les enfants pour le moment) d'accéder à la culture des mots et plus de 580 bibliothèques accessibles dans les centres Restos.

> Organisation de sorties de groupes (visites de musées, expositions, etc.) ou de spectacles (sorties, théâtre...) un peu partout en France.

Accompagnement scolaire et lutte contre l'illettrisme :

113 ateliers de Lutte contre l'Illettrisme pour adultes, et 60 ateliers d'Accompagnement Scolaire pour les enfants.

Logement-hébergement d'urgence-gens de la rue :

Frais engagés dans la gestion des centres d'hébergement d'urgence, accueil des sans-abris dans les 70 Camions, maraudes, points repas chauds

520 logements temporaires pour 1252 personnes en difficulté logées.

Formation des bénévoles :

Frais engagés pour former chaque année une partie de nos 55 000 bénévoles à l'accueil, l'écoute, l'aide à l'insertion la gestion des associations locales ou des centres de distribution.

Aides diverses

Cette ligne comprend les dépenses engagées dans le cadre des autres missions sociales que celles décrites précédemment par exemple l'Aide et l'Accompagnement Alimentaire et surtout le pilotage des actions par les services et réseaux nationaux.

Ateliers et jardins :

Frais engagés pour la gestion de 91 Ateliers et Jardins qui accueillent 1 200 contrats aidés, et 59 jardins de proximité. 26% des personnes embauchées en contrat aidés ont une sortie vers l'emploi réussie.

Sont également compris les frais liés au Soutien à la recherche d'emploi, l'aide à l'élaboration de CV, etc. Actions développées par les associations départementales autres que celles décrites plus haut et Les Petites Ruches des Restos du Cœur, notamment en termes d'aide à la personne (micro-ateliers, santé, initiation à l'informatique, retour à l'emploi, microcrédit social...).

Les dépenses engagées par l'association nationale pour le soutien des actions des départements : groupes d'appui, antennes, service d'animation et d'aide aux AD.

- **CHARGES LIÉES À LA TOURNÉE DES ENFOIRÉS, AUX DISQUES ET AUX ACTIVITÉS ANNEXES**

- **FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ**

Frais engagés pour le mailing de sollicitation de nos donateurs et les autres opérations de prospections. Il s'agit uniquement des frais d'impression et de traitement informatiques, les restaurants du Cœur **ne faisant pas appel à des agences de communication**. Les autres formes de promotion (spots télévisés, pages de publicité dans les journaux) sont offertes aux Restaurants du Cœur.

Grâce à cette organisation, le ratio frais d'appel/total des dons et legs (taux du coût de collecte) n'est que de 5.4%.

- **FRAIS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

Frais engagés pour la réalisation des affiches, des brochures d'informations à destination des bénévoles ainsi que pour l'organisation des relations avec la presse.

- **FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Frais de gestion de l'association nationale et des 116 associations locales et départementales.

- **FRAIS GÉNÉRAUX**

Grâce à l'action des bénévoles et un souci permanent d'économie, les frais généraux (frais de fonctionnement + frais de communication + frais d'appel à la générosité) ne représentent que 8,3% du total des ressources des restaurants du cœur.

Les magistrats de la Cour des Comptes, dans leur dernier rapport 2009, écrivent en effet combien les Restos du Cœur ont veillé à « *maintenir les frais de fonctionnement un niveau remarquablement maîtrisé : ceux-ci, déjà modérés, ont baissé tant au niveau de l'Association Nationale qu'au niveau des Associations Départementales* ».

- **FONDS SOCIAL STATUTAIRE**

Réserve légale obligatoire alimentée par les produits financiers de l'année.

- **CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Comme l'impose le plan comptable, ce sont des charges non affectable à la gestion courante.

- **EXCÉDENT DE L'EXERCICE AFFECTÉ AUX FONDS DE PRÉVOYANCE**

Affectation de l'excédent de l'exercice à des fonds de prévoyance qui permettent de faire face aux dépenses imprévues et de poursuivre l'action des Restos même lorsque le résultat de l'année est déficitaire.